

## 09 Questions jointes de

- Mme Zoé Genot à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "le plan d'accompagnement des chômeurs et la dispense pour la préparation d'une activité indépendante" (n° 4234)

- Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "l'évaluation du plan d'activation et d'accompagnement des chômeurs" (n° 4330)

- Mme Zoé Genot à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "la modification du dispositif d'activation des chômeurs" (n° 4431)

**09.01 Zoé Genot (Ecolo-Groen!):** Monsieur le président, madame la ministre, dans la presse du 20 mars, il est expliqué que le ministre Piette a déposé une proposition de modification du dispositif d'activation des chômeurs et que le texte a déjà été approuvé en comité ministériel restreint. La question posée est de savoir s'il sera approuvé définitivement au Conseil des ministres. Cette modification visait bien à améliorer le dispositif et à raccourcir les délais de procédure.

Mon intervention se déroulera en deux temps, suivant en cela les deux éléments de ce plan de contrôle des chômeurs: sa philosophie globale et ses adaptations ponctuelles.

Les modifications annoncées me laissent l'impression que la philosophie globale du plan n'a pas été suffisamment évaluée; en effet, il renversait très fort la charge de la preuve: un chômeur ne devait plus seulement prouver qu'il était disponible et qu'il acceptait un emploi, mais également prouver qu'il était actif, qu'il recherchait intensément un emploi, mais il n'était pas question de vérifier que les patrons répondent effectivement à ses lettres ni pour ce chômeur de prouver ses recherches. On l'a vu, les victimes, les exclus sont les gens en situation précaire au contraire des détenteurs d'un diplôme d'enseignement primaire ou autre.

Ce plan mérite donc une large évaluation. Par exemple, l'ensemble des acteurs du secteur Pauvreté, qui rédigent chaque année le rapport Pauvreté, ont longuement discuté de ce plan, entre représentants de ces gens qui vivent cette pauvreté, qui travaillent à la contrer et à réfléchir à ce qu'ils vivent. Ces acteurs n'ont pourtant pas été entendus. Certaines associations défendent les chômeurs, d'autres les femmes concernées par le problème, mais elles ont été ignorées. Je trouve dommage de ne pas réaliser une véritable évaluation comme promis en 2004, quand M. Vandenbroucke a proposé ce plan, avec une large consultation des acteurs de la société sur la philosophie qui, d'après moi, change radicalement la donne.

Par rapport aux modifications ponctuelles proposées, d'après ce que j'ai lu, les services régionaux de l'Emploi seraient tenus d'établir un contrat. On peut comprendre qu'ils connaissent le mieux le demandeur d'emploi qu'ils sont censés accompagner et le terrain de recherche, mais il me semble exclu qu'ils deviennent des contrôleurs: ce sont des accompagnateurs tenus de fournir des outils aux chercheurs d'emploi. Comment conserver alors cet équilibre et empêcher que les accompagnateurs n'évoluent en contrôleurs? D'autant plus qu'il me revient que le facilitateur de l'ONEm pourra vérifier si le contrat est adéquat et, le cas échéant, conclure qu'il ne l'est pas. Voilà qui me paraît difficile sur le terrain.

Un deuxième élément: la procédure est raccourcie. Par conséquent, un jeune qui ne touche pas encore d'allocations de chômage pourrait déjà être sanctionné et c'est aller loin, me semble-t-il.

Les sanctions pourraient donc survenir plus tôt encore dans la procédure et plus de personnes risquent ainsi d'être touchées. Autant d'éléments qui m'inquiètent.

Par contre, une série d'adaptations ponctuelles vont, à mon avis, dans le bon sens, notamment pour les femmes enceintes. J'ai rencontré une dame enceinte de 7 mois que, bien entendu, personne ne voulait engager, qui n'était plus en état de courir les agences intérimaires et que l'on avait exclue. À cet égard, les adaptations proposées sont intéressantes.

J'en viens à la deuxième question relative au problème des personnes qui préparent sérieusement une activité indépendante. Lorsqu'on se trouve dans la dernière phase du lancement de son activité indépendante, on n'est pas disponible, de toute évidence, pour effectuer une recherche d'emploi intensive. Un cas concret m'a été soumis. Il semblerait qu'une personne demandant à bénéficier de cette dispense doive malgré tout rester disponible sur le marché de l'emploi. Cela signifie qu'elle doit donc accepter tout emploi dit convenable et que lorsqu'elle sera évaluée par l'ONEm sur ses démarches, la période de préparation à l'activité indépendante ne sera pas neutralisée.

Il me revient l'exemple assez surréaliste d'un chômeur, qui a un premier contrat avec l'ONEm et qui veut s'installer comme indépendant. Ses démarches sont déjà très avancées puisque la construction d'un immeuble est en cours. Il souhaiterait bénéficier de cette dispense. Malheureusement, son contrat ONEm stipule qu'en plus des démarches, il doit s'inscrire dans quatre agences d'intérim et les contacter au moins deux fois par mois, ce que ce monsieur ne veut évidemment pas faire, puisqu'il a besoin de tout son temps pour préparer son activité indépendante.

Si je vous ai bien comprise, les adaptations proposées permettraient, dans de tels cas, de ne plus devoir être disponible. Ces adaptations ponctuelles paraissent intéressantes. J'espère vous entendre sur ces deux aspects: l'évaluation promise et qui s'impose et les décisions intervenues à l'issue de la première évaluation, En effet, nous sommes censés procéder à une évaluation, laquelle était prévue. Or, nous apprenons que vous avez déjà décidé des adaptations à apporter. C'est un peu ridicule. Je veux bien travailler pour rien, mais il y a des limites!

**Le président:** Madame Genot, je vous remercie pour votre double question. Pour ce qui concerne les travaux prévus au calendrier du Parlement, ils seront réalisés. Cela n'empêche nullement le gouvernement d'adopter un calendrier différent. En tout cas, l'évaluation sera effectuée comme prévu, lorsque nous aurons terminé les travaux budgétaires, loi-programme et autres projets prioritaires.

**09.02 Kattrin Jadin (MR):** Madame la ministre, comme tout un chacun, j'ai pu lire la semaine dernière votre réaction à la sortie du ministre-président flamand au sujet de sa volonté de voir régionaliser la politique d'activation des chômeurs. Sans vouloir me lancer dans des débats farfelus sur le contenu du prochain paquet de réformes institutionnelles, j'ai noté que vous avez déclaré qu'une évaluation du plan d'activation et d'accompagnement des chômeurs a été décidée et qu'une proposition unanime des partenaires sociaux a été validée. Vous avez aussi glissé qu'un premier rapport a été déposé en kern et que le gouvernement s'y intéresserait rapidement.

Voilà qui semble du plus grand intérêt pour notre assemblée: je rejoins Mme Genot sur ce point. Les éléments de ce rapport auront sans aucun doute le mérite d'éclairer les débats institutionnels de l'été. Comme vous le répétiez à très juste titre, l'objectif du gouvernement doit être le maintien d'une stratégie nationale en faveur de l'emploi. C'est donc l'objet de ma

question: peut-on connaître quelque élément de cette évaluation? Quelles sont les lacunes du dispositif et les solutions imaginées pour y remédier? Pouvez-vous préciser les points sur lesquels les partenaires sociaux se sont accordés? Le gouvernement a-t-il déjà arrêté les mesures prioritaires pour atteindre les objectifs d'augmentation du taux d'emploi?

On pourrait envisager un débat élargi sur le sujet mais je remercie d'ores et déjà la ministre pour sa réponse.

**09.03 Joëlle Milquet, ministre:** Chères collègues, merci pour vos questions. Il s'agit d'un des grands débats avec celui des titres-services, qui aura lieu parallèlement aux discussions relatives au deuxième paquet, les questions étant intimement liées.

Josly Piette avait demandé trois évaluations: la première organisée par les organismes publics régionaux en charge de la mise en œuvre du plan; la deuxième menée par un bureau privé, IDEA Consult, et enfin, à l'occasion de rencontres dont la dernière a eu lieu le 11 mars, une évaluation de type politique avec une première rencontre entre les Régions et l'État fédéral.

Sous le gouvernement intérimaire, mon prédécesseur a dû venir expliquer les différentes évaluations devant cette commission. Je comprends les craintes exprimées par Mme Genot mais il y a aussi des éléments positifs dans cette évaluation. On se rend compte qu'il y a une réelle augmentation de l'accompagnement et de la formation.: +40% pour la reprise d'une formation, +56% dans la reprise d'études; 30% des demandeurs d'emploi ont reçu une formation au cours du mois précédent; 98% des chômeurs des groupes cibles ont été repris dans une action au moins et les formations pour le groupe d'âge 30-39 ans ont progressé de 132%.

Ce sont des éléments positifs. Un autre élément positif est le renforcement de l'accès à l'emploi. On a une diminution du chômage de 20% en moyenne depuis l'entrée en vigueur progressive pour chaque catégorie d'âge, une progression de 60% des sorties vers l'emploi par l'effet du plan; 37% des personnes qui ont terminé leur accompagnement sont sorties vers l'emploi; le taux de sortie vers l'emploi du groupe cible est d'environ 60%.

Des résultats positifs sont donc quand même enregistrés, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas – c'est en tout cas une demande des Régions qui, selon moi, est légitime – analyser les effets des sanctions pour les CPAS, etc. Il faut analyser correctement la trajectoire de certains types de publics qui, suite aux sanctions, à un certain moment, ont dû sortir non pas vers l'emploi mais vers d'autres éléments.

En ce qui concerne la procédure et l'évaluation, un débat sur la politique de l'activation, débat qui sera intimement lié à d'autres, aura lieu en commission. À cette occasion, nous pourrions entendre différents acteurs.

Par ailleurs, les Régions vont être amenées à lancer une concertation régionale par rapport aux positions fédérales – question sur laquelle je reviendrai. Elles peuvent aussi procéder à leurs propres évaluations avec, bien entendu, les acteurs qu'elles choisiront.

En résumé, il y a deux éléments: l'évaluation qui pourra être faite dans cette commission (avec des auditions) et l'action des Régions qui, au-delà de ce qui a été fait, pourront entendre un panel de personnes à ce sujet.

Cela dit, il est très important de savoir – je pense ici notamment aux craintes que vous avez exprimées par rapport à des demandes qui peuvent parfois être importantes en matière de

régionalisation du marché de l'emploi – que l'on est parvenu à avoir un accord unanime des syndicats, du patronat, des partenaires sociaux sur la manière dont on envisage une adaptation de l'accord de coopération de 2004 sur le plan d'accompagnement des chômeurs. Il était fondamental, dans la période délicate que nous connaissons actuellement, d'être arrivé à cet accord. C'est une chance qu'il ne faut pas laisser passer, même si des débats doivent encore avoir lieu.

Lors des rencontres informelles qui ont eu lieu jusqu'à présent, les Régions ont exprimé quelques remarques. Elles souhaitent notamment que, dans un premier temps, le travail ne soit pas effectué en même temps par les services régionaux et fédéraux. Cette demande a été rencontrée. Elles souhaitent également un peu plus de souplesse au niveau des périodes évoquées pour pouvoir lancer leurs propres politiques. On sait bien qu'une politique en matière de jeunes a été lancée au niveau de la Région bruxelloise ainsi qu'en Région wallonne. Et on connaît les politiques du gouvernement flamand.

Suite à ces remarques, fin mars, les partenaires sociaux ont déjà adapté leurs propositions pour rencontrer les deux demandes des Régions parallèlement à celles qui consistaient à suivre la trajectoire des personnes dont le profil est le moins adapté au marché du travail et la charge financière qui pouvait peser sur les CPAS.

Mon intention est de déposer la proposition unanime des partenaires sociaux au niveau du gouvernement pour avoir une base de position fédérale, position qui sera soumise à discussion au niveau régional.

À partir de là, les discussions pourront débuter avec les différentes Régions. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui si cela aura lieu dans le cadre d'une conférence interministérielle, du comité de concertation ou de groupes de travail informel. Je dois d'abord en discuter de manière informelle avec les différents ministres régionaux. Mais en tout cas, le débat aura lieu, l'objectif étant d'adapter ensemble l'accord de coopération.

Il serait opportun d'œuvrer rapidement en la matière. Ce sujet est, en tout cas, prioritaire à mes yeux. En effet, à la suite de l'accord conclu avec les partenaires sociaux, il serait fondamental de parvenir à un accord aux niveaux fédéral et régional lors du débat relatif au deuxième paquet de mesures. C'est politiquement important.

Cette position des partenaires sociaux donne la réponse à votre légitime remarque sur la période d'activation en cas de période préparatoire à une activité indépendante, car la proposition demande unanimement de supprimer cette disposition-là, ce qui semble légitime. Par ailleurs, le plan tel qu'il pourrait être adapté l'est avec une philosophie visant surtout à accompagner la personne, à lui donner un maximum de chances pour la réinsérer au plus vite dans le circuit de l'emploi. Il s'agit davantage d'une optique d'accompagnement que d'une optique de sanction. Ce qui ne signifie pas qu'à un moment donné, des sanctions ne doivent pas être prises.

L'idée est que pour les jeunes de moins de 25 ans après six mois, pour ceux de 25 ans après neuf mois, un premier contrat soit établi avec le service régional de l'emploi, mais uniquement avec le personnel de l'Office régional de l'emploi, qui rédige ce contrat. Le délai est raisonnable selon moi. Cette méthode, étant donné l'absence du facilitateur à ce moment-là, correspond bien à une optique d'accompagnement et de recherche d'emploi pour la personne.

Ce n'est que neuf mois après le contrat, en fait c'est maximum 15 ou 18 mois après l'inscription comme demandeur d'emploi, que le facilitateur entre en jeu et évalue le respect du contrat. S'il

est insuffisamment adapté, il peut à nouveau l'adapter. Si le résultat est positif, un nouveau contrat est établi avec le conseiller emploi et il est procédé à une évaluation 12 mois plus tard. En cas de résultat négatif, un nouveau contrat est établi avec le conseiller emploi et le cas échéant, une sanction intervient après quatre mois.

Jusqu'à présent, les choses ont été pensées de manière équilibrée par les partenaires sociaux, raison pour laquelle un accord unanime est intervenu. La prise en compte des demandes légitimes des Régions a été faite. Ce débat, nous l'aurons prochainement. C'est une partie importante de la déclaration de politique générale, dont nous discuterons la semaine prochaine. Je suis disposée à mener avec vous tous les débats nécessaires pour trouver les meilleures adaptations à l'accord de coopération.

**09.04 Zoé Genot (Ecolo-Groen!):** J'ai entendu les trois phases de l'évaluation, avec les organismes publics qui mettent en œuvre la réforme, puis IDEA Consult, puis les politiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'importance que vous avez relevée d'entendre les acteurs, selon moi, il est important de le faire avant qu'on ait tout décidé. Il serait vraiment peu respectueux de décider de l'ensemble des adaptations puis de les écouter après. Je voudrais plaider avec insistance auprès du président de la commission et de l'ensemble de ses membres pour que cette évaluation – puisqu'elle n'a pas été menée au niveau ministériel – puisse se mener ici, et ce à court terme sinon cela n'aura aucun intérêt.

En ce qui concerne l'évaluation que vous faites sur l'augmentation des formations, des actions menées, je pense qu'il s'agit en effet d'une excellente chose mais j'y mettrais un petit bémol. En effet, sachant qu'une des manières de soustraire leurs chômeurs à la politique d'activation et de contrôle des comportements était de mettre les personnes en formation, les Régions ont multiplié les formations, parfois au détriment de formations plus qualifiantes, de plus long terme avec de plus petits groupes.

Selon moi, il serait intéressant – mais cela devrait être fait au niveau régional – d'évaluer si pour "sauver" un maximum de chômeurs du plan de contrôle, on n'a pas sacrifié certaines formations de qualité, menant à des qualifications intéressantes, dans des domaines où l'on constate d'importants besoins. J'en ai peur. Ce serait dommageable pour les chômeurs qui avaient la possibilité de faire ces formations poussées de qualité.

Par ailleurs, il est vrai que les gens qui sortent du système, font baisser les chiffres du chômage. Toutefois, ils font monter les chiffres du CPAS. En tout cas dans les communes pauvres, c'est vraiment difficile.

Des gens se retrouvent dans la nature et sans filet de sécurité. Je connais un grand nombre de femmes qui sont sorties du système parce que leur conjoint travaillait. Elles ont alors considéré qu'elles n'en avaient pas vraiment besoin. En outre, on leur avait donné l'impression qu'elles n'y avaient pas vraiment droit. Ces personnes se retrouvent sans couverture. En cas de séparation ou autre, elles vont se retrouver dans des situations critiques.

Cette évaluation en termes de genre n'a pas été faite jusqu'ici. Je crois qu'il serait important de la mener.

Vous avez parlé d'une position unanime des partenaires qui prenait en considération ce problème des CPAS. Pour ma part, je ne l'ai pas vue dans la position du comité de gestion de l'ONEm.

**09.05 Joëlle Milquet, ministre:** C'est une demande des Régions. Ce sont les discussions qui vont avoir lieu.

**09.06 Zoé Genot (Ecolo-Groen!):** C'est pour plus tard alors.

J'espère donc qu'on pourra réfléchir dans une plus large mesure à la philosophie. Néanmoins, je pense que les adaptations ponctuelles qui ont été faites étaient nécessaires et sont intéressantes.

**09.07 Kattrin Jadin (MR):** Madame la ministre, votre réponse est très complète: je la relirai pour l'analyser dans le détail. Je relèverai un point important: c'est l'opportunité de cet accord. C'est une chance réelle pour les débats qui s'annoncent et qui devraient aboutir cet été si on en croit les uns et les autres. J'espère qu'on pourra continuer dans ce sens et conclure cet accord le plus rapidement possible.

**Le président:** Je reviens un instant sur la question de Mme Genot à propos de l'évaluation. Si cela n'avait tenu qu'à moi, ce serait fait. Ce sont des questions d'agenda avec nos collègues du Sénat et avec le ministre précédent dans une période particulière de fin de gouvernement intérimaire qui n'ont pas permis de mettre ce point à l'agenda. Dès qu'on en a terminé avec les projets prioritaires du gouvernement, mon intention est de mettre ce dossier à l'ordre du jour. Nous avons décidé d'agir de concert avec nos collègues du Sénat qui étaient eux aussi demandeurs, pour ne pas le faire deux fois. Nous allons rester sur cette ligne décidée par la commission. Je mettrai le point à l'ordre du jour le plus vite possible dès que nous aurons terminé le budget et les lois-programmes.

La semaine prochaine, nous aurons avancé, nous aurons terminé les budgets et les lois-programme. Dès la semaine suivante, si nos collègues du Sénat et Mme la ministre peuvent trouver un moment, ce sera fait le plus vite possible. Mon intention était de le faire avant. L'agenda ne l'a pas permis mais c'était indépendant de ma volonté.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*